

La transition écologique de Provence Alpes Agglomération

Comment s'adapter ?



#PAAentransition

2^e édition
2025

provence
alpes aggl.



Le mot de l'Agglo

Provence Alpes Agglomération, territoire engagé pour la transition écologique.

Ce livret présente l'action de Provence Alpes Agglomération et de ses partenaires dans le domaine de la transition écologique depuis 2021.

Il ne s'agit pas d'un catalogue d'actions mais d'un focus sur les réalisations les plus significatives à travers la mise en œuvre de notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2020-2025) qui sera révisé à partir de 2026.

L'adaptation au changement climatique devient aujourd'hui un fil rouge dans tous les domaines. La préservation de notre biodiversité est également une priorité.

Depuis sa déclaration d'état d'urgence climatique en 2020, la collectivité s'engage à relever les nombreux défis auxquels nous devons faire face, dont l'objectif fondateur reste de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050.

Agir dans les domaines de la biodiversité, l'habitat, la mobilité, le développement des énergies renouvelables, la réduction, le tri et la valorisation des déchets, le développement des circuits courts etc. renvoie à la responsabilité de la collectivité mais également de tous les acteurs de l'économie, producteurs comme consommateurs.

Dans ce livret nous avons voulu présenter plusieurs actions portées par la Communauté d'Agglomération bien sûr et aussi par des associations, des entreprises, des habitants... découvrez-les et engagez-vous, à nos côtés, pour que notre territoire demeure un espace reconnu pour sa qualité de vie, où il fait bon vivre et bien vieillir.

Patricia Granet-Brunello

Présidente de Provence Alpes Agglomération

Sandrine Cosserat

Vice-présidente déléguée à la Transition Écologique & Citoyenne

**provence
alpes agglo**

Sommaire



■ Déclaration d'urgence climatique	4
■ De quoi parle-t-on ?	5
■ Les engagements nationaux pour la transition écologique	6
■ Une feuille de route collective	8
Mobilité <i>Une vision</i>	
■ Sobriété et solutions de déplacement au quotidien	10
Habitat <i>En action</i>	
■ Un service d'accompagnement à la rénovation énergétique	12
Écoresponsabilité <i>En action</i>	
■ Réduire les consommations énergétiques	14
Prévention des déchets <i>Une vision</i>	
■ Réduire les quantités à la source	16
Énergies renouvelables <i>En action</i>	
■ Un méthaniseur en 2027	18
L'économie en transition <i>Une vision</i>	
■ Un diagnostic territorial de l'économie circulaire	22
■ Un Projet Alimentaire Territorial	23
Changement climatique <i>En action</i>	
■ Le marathon de la biodiversité	24
■ Des communes déjà engagées dans la transition	26
■ Les partenaires	27

Déclaration d'urgence climatique



Les élus de Provence Alpes Agglomération ont voulu marquer leur engagement lors du conseil communautaire du 15 octobre 2020, par le vote à l'unanimité d'une déclaration d'urgence climatique.

Pour l'Agglomération, cela correspond à :

- > Reconnaître que l'**atténuation des effets du changement climatique et ses graves conséquences, est une tâche de la plus haute priorité**, et une des réponses à la menace qui pèse sur l'Humanité comme sur la nature.
- > Agir dans toutes ses activités et dans toutes ses politiques publiques en tenant compte de l'impact sur le climat, la qualité de l'air, l'eau et la biodiversité.
- > Développer la **sobriété énergétique**, les énergies renouvelables et notre autonomie alimentaire, pour favoriser l'adaptation du territoire.
- > Encourager les communes qui la composent à adopter ce même engagement en faveur du climat, en déclarant à leur tour l'état d'urgence climatique et en créant leur propre plan d'action.

Dans nos communes, nous sommes contraints de reconnaître l'ampleur du problème à travers :

- > **les risques naturels** (inondation, incendie, retrait et gonflement d'argile...)
- > **la sécheresse** (productions agricoles en baisse) et tarissement des sources d'eau potable
- > **l'inconfort thermique dans les logements anciens** (canicule)
- > **les espèces exotiques envahissantes** (moustique tigre)
- > **la durée de l'enneigement en diminution dans les stations**



De quoi parle-t-on ?



La transition écologique, la neutralité carbone, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la sobriété ou encore la résilience sont autant de concepts nouveaux qui peuvent sembler complexes. Tous ont en commun de susciter une transformation profonde de notre société, dans un modèle de développement durable. Comprendre ces notions permet de saisir les clés pour participer à la construction d'un avenir respectueux de la nature, de notre cadre de vie, et plus résilient face aux défis de demain.

L'ensemble de ces défis « implique, dès les prochaines années, d'indispensables transformations, rapides profondes et systémiques, pour diminuer considérablement nos impacts néfastes non seulement sur le climat, mais également sur les écosystèmes et lutter contre les pollutions. Ces transformations supposent une mobilisation sans précédent de tous les acteurs de la société, d'importantes innovations techniques, institutionnelles et sociales ainsi qu'une évolution profonde des modes de vie individuels et collectifs, des modes de production et de consommation, de l'aménagement du territoire... »

Extrait de la synthèse de « Transition(s) 2050 : Choisir maintenant, Agir pour le climat » (ADEME, 2022).

6 enseignements de l'ADEME :

- La transition écologique repose sur des paris humains et technologiques forts
- Il est impératif d'agir rapidement pour planifier et transformer nos activités
- La réduction de la demande d'énergie est le facteur clé de la neutralité carbone
- Le vivant est l'un des atouts principaux de la transition
- L'adaptation des forêts et de l'agriculture est prioritaire pour lutter contre le changement climatique
- L'économie circulaire permettra de limiter la pression sur les ressources naturelles

Inspiré de « Transition(s) 2050 : Choisir maintenant, Agir pour le climat » (ADEME, 2022).



Les engagements nationaux pour la transition écologique

Loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte - TEPCV

17 août 2015

Objectifs à 2030

- 40% de GES par rapport à 1990
- 20% de consommation d'énergie
- 32% part d'énergies renouvelables

Obligation pour les Etablissement Public de Coopération Inter-communale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, d'élaborer et d'approuver un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

8 août 2016

Protéger la biodiversité et à lutter contre son érosion, en répondant aux enjeux de destruction des milieux naturels, de surexploitation des ressources et d'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Loi d'Orientation des Mobilités

26 décembre 2019

Transformer la politique des mobilités en visant à rendre les transports du quotidien plus accessibles, moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.

Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

10 février 2020

Réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire, avec des objectifs tels que la sortie du plastique jetable et la promotion du réemploi et du recyclage.

Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Egalim)

30 octobre 2018

Améliorer la qualité de l'alimentation, à soutenir les agriculteurs et à promouvoir des pratiques agricoles durables. Il met l'accent sur la réduction des pesticides, le développement des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Loi dite Climat et Résilience

22 août 2021

Renforcer l'action contre le changement climatique, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources naturelles et l'adaptation des territoires aux impacts des changements climatiques. La loi promeut également la justice sociale et l'engagement des citoyens dans la transition écologique.

Loi d'Accélération des Énergies Renouvelables

10 mars 2023

Faciliter le développement des projets d'énergies renouvelables, en simplifiant les procédures administratives et en fixant des objectifs ambitieux de production d'énergie verte.

Green deal européen : vers le « fit for 55 »

➤ Ensemble de propositions visant à réviser et à actualiser la législation de l'UE

Objectifs à 2030



55%

d'émission nette de GES par rapport à 1990



Une feuille de route collective

Après l'adoption de son Plan climat air énergie territorial (PCAET) en février 2020, PAA a fait partie des dix premières collectivités en France retenue par l'ADEME pour signer un « Contrat d'objectif territorial » et s'engager pour 4 ans dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE). Articulé autour de deux référentiels, Climat Air Energie et Economie circulaire, il permet de structurer la politique de transition écologique de la communauté d'agglomération et de l'évaluer.

Le plan d'actions du PCAET a donc été actualisé à mi-parcours grâce aux référentiels. Depuis 2023 et jusqu'en 2026, Provence Alpes Agglomération suit donc sa feuille de route pour la transition écologique.

Elle se compose de six axes :

Axe 1 - Mettre en synergie l'ensemble des mobilités

- > Définir la stratégie de mobilité de PAA
- > Soutenir et développer les actions engagées vers des **modes de déplacements moins carbonés**
- > Déployer le numérique et appuyer la communication autour de la mobilité alternative

Axe 2 - Structurer les actions de transition énergétique dans l'habitat

- > Sensibiliser à la rénovation énergétique
- > Outiller l'Agglomération pour assurer un accompagnement efficace des particuliers
- > Fédérer les acteurs et rendre plus lisible l'offre de rénovation / construction
- > Inciter au développement des énergies renouvelables dans le bâti notamment en autoconsommation

Axe 3 - PAA et ses communes membres, collectivités écoresponsables

- > Renforcer l'exemplarité des services administratifs en termes de mobilité
- > Améliorer le patrimoine public (bâtiment et éclairage public)
- > Poursuivre la mise en œuvre du PLPDMA pour la réduction des déchets
- > Déployer l'écoresponsabilité à toutes les compétences de PAA
- > Assurer le suivi de la feuille de route transition écologique (PCAET-COT)

Axe 4 - Soutenir le déploiement des énergies locales et renouvelables

- > Faire émerger une **filière méthanisation** sur le territoire
- > Maîtriser le développement de la **filière bois énergie**
- > Coordonner le **déploiement des EnR** dans le respect de la qualité paysagère et environnementale du territoire
- > Etudier les opportunités de productions sur l'ensemble des filières non exploitées à ce jour

Axe 5 - Inciter la transition énergétique des activités économiques du territoire

- > Accompagner la filière agroalimentaire à **structurer les circuits-courts via un Projet Alimentaire Territorial**
- > Promouvoir toutes les **filières de valorisation des ressources locales**
- > Fédérer les **entreprises vertueuses** pour les attirer sur le territoire
- > Développer une **offre de tourisme durable**

Axe 6 - Anticiper les impacts du changement climatique

- > Préserver la ressource en eau
- > Assurer une gestion durable des espaces naturels, forestiers et des zones humides et valoriser et préserver la biodiversité
- > Lutter contre les risques naturels

Le PCAET est mis à jour tous les 6 ans. Adopté par le conseil communautaire en février 2020, le PCAET a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours réglementaire en mai 2023 grâce à l'audit de lancement du Contrat d'objectif territorial (COT). Une procédure de révision sera entamée en 2025 en s'appuyant sur l'audit final du COT, afin d'établir un nouveau plan d'actions et de le mettre en œuvre à partir de 2026.

MOBILITÉ

Sobriété et solutions de déplacement au quotidien



Provence Alpes Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Cette compétence obligatoire lui confère l'exclusivité de l'organisation de l'offre de mobilité sur son ressort territorial. Cela intègre notamment des services réguliers de transport public (lignes interurbaines) ou à la demande (FlexiTUD) et du transport scolaire.

Par ailleurs, la Région Sud a instauré des bassins de la mobilité, qui permettent une coopération entre la Région Sud, le Conseil départemental et une Communauté de communes voisine (la CCAPV). Des objectifs communs ont été fixés, basés sur les dynamiques de flux observées par-delà les frontières de PAA.

■ Le développement des mobilités actives est au cœur de la stratégie du « territoire de pleine santé ». Cela se traduit par le développement d'aménagements cyclables du quotidien, et la promotion du vélo sous toutes ses formes (Fête du Vélo, Festival de la rando et de l'Outdoor). Un financement européen LEADER a permis d'installer 116 places de stationnement vélo sur les sites de PAA accueillant du public (arceaux et abris, et 12 bornes de recharge électrique). Un deuxième Schéma directeur cyclable voit le jour en moyenne-Durance grâce aux financements LEADER, après celui de Digne-les-Bains.

■ PAA se veut aussi **actrice de la réduction de l'empreinte carbone** à travers la mobilité partagée et solidaire. Adapté au caractère rural et montagnard du territoire où la voiture reste souvent le mode de déplacement le plus pratique, le covoiturage est une solution de mobilité quotidienne et bas carbone dans les zones peu ou pas desservies par les transports en commun.

■ PAA et la ville de Digne-les-Bains portent une réflexion globale sur l'intermodalité pour faciliter les trajets quotidiens des transports interurbains et scolaires, soutenues par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des Territoires et le CEREMA.

Pourquoi covoiturer sur les petits trajets ?

■ Limiter les émissions de gaz à effet de serre

Sur le territoire, 81% des trajets domicile-travail s'effectuent de manière individuelle, dans son véhicule. À l'échelle nationale, les voitures sont responsables de 15% des émissions de gaz à effet de serre*. Partageons les émissions !

■ Faire des économies en partageant ses frais

Le carburant, l'assurance, le stationnement,... : la voiture représente l'un des premiers postes de dépense des ménages. Un salarié vivant à 30km de son lieu de travail pourrait économiser 2000 € par an* grâce au covoiturage quotidien !

■ Transformer ses trajets en moments conviviaux

Le covoiturage est un moyen de rencontre simple, pour créer des liens ou améliorer des trajets parfois longs ou stressants.

*Chiffres du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Quel bilan sur Provence Alpes Agglomération ?

En 2022, un outil de mise en lien entre chauffeur et passager a été déployé sur le territoire grâce au financement européen LEADER.. Après deux ans d'expérimentation de **Mobicoop**, près de 800 personnes étaient inscrites, proposant 1571 trajets par mois.

Toutes plateformes confondues, les déplacements partagés en voiture représentent 12% des déplacements sur le territoire de PAA. 3% des déplacements domicile-travail sont réalisés en covoiturage.

Les covoiturages informels représentent encore la majorité des trajets, ce qui biaise l'évaluation du dispositif. PAA a marqué, par une délibération d'octobre 2024, sa volonté de **poursuivre la facilitation du covoiturage quotidien**.

HABITAT

Un service d'accompagnement à la rénovation énergétique



12

Comme dans le reste du département, le parc de logements de PAA est vulnérable aux conséquences du réchauffement climatique. La majorité des habitations (individuelles et collectives) ont été construites avant 1975 à une époque où l'on ne se souciait guère du confort thermique et des économies d'énergies. Si les périodes de froid sont moins longues et moins rigoureuses l'hiver, les étés de plus en plus chauds dès le mois de juin, rendent des logements difficilement habitables, surtout pour les personnes âgées.

La précarité énergétique touche environ 20 % des habitants de PAA.

Les efforts sur la rénovation thermique se sont accélérés depuis 2021 à travers l'engagement de PAA dans le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) piloté par le conseil départemental et mis en œuvre par l'Agence Locale de la Transition Energétique. Les conseillers de l'ALTE ont reçu gratuitement des centaines de particuliers lors de cinq permanences mensuelles à Seyne, Digne-les-Bains, Château-Arnoux et Volonne.

**72 000 €
(18 000 € / an)**

c'est la participation financière de PAA au dispositif de 2021 à 2024, sur la base théorique d'une contribution de 0,38 €/habitant.

La majorité des dossiers déposés concernent des travaux relatifs au changement du mode de chauffage.

En moyenne
1 € → 80 €
investi par la collectivité
de travaux

Compte tenu de la fin annoncée du SARE et afin de garantir la continuité des financements de nature à assurer le déploiement opérationnel du **Service public de la rénovation de l'habitat** au niveau infrarégional, un nouveau dispositif d'intervention programmé est créé à partir de 2025 : **le Pacte territorial France Rénov'**. Ce dispositif reste porté par le conseil départemental dans un partenariat financier avec Provence Alpes Agglomération.

Ses objectifs :

- Prendre la suite du SARE
- Offrir un parcours usagers plus clair et efficace
- Couvrir l'ensemble du territoire pour que tous les ménages du parc privé puissent en bénéficier.

ÉCORESPONSABILITÉ

Réduire les consommations énergétiques

Provence Alpes Agglomération est propriétaire et gestionnaire de certains réseaux d'éclairage public (24 communes ont délégué leur compétence à l'intercommunalité), de l'ensemble des réseaux d'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement collectif, ainsi que de nombreux bâtiments. La collectivité est donc tenue d'optimiser son patrimoine et de garantir sa responsabilité écologique.

Dès lors, de nombreux travaux ont été lancés ces dernières années, contribuant à l'éco-exemplarité de Provence Alpes Agglomération et ses communes membres.

Extinction nocturne et modernisation des équipements

L'éclairage public représente selon l'ADEME plus de 40% des consommations électriques d'une commune. Eteindre la nuit (sur une plage horaire variable comprise entre 23h et 5h30) permet d'économiser financièrement, mais aussi de réduire les impacts de la lumière sur la santé humaine et la biodiversité. 40 des 46 communes de l'agglomération ont engagé une démarche d'extinction nocturne (hors deux communes non concernées).

A cette généralisation de l'extinction nocturne s'ajoute les travaux indispensables de changement de luminaires, pour favoriser le led. A ce jour, 26% des lampadaires du territoire ont été rénovés et passés en led. Les travaux de rénovation de l'éclairage public s'élèvent à plus de 800 000 € depuis 2022, et ont bénéficié d'un soutien financier de l'Etat conséquent (Fonds Vert et DSIL, à hauteur de 60%). Avec la crise énergétique, l'extinction nocturne et les travaux ont permis d'éviter un surcoût de 131 500 € dans les zones de compétence PAA (23 communes et zones d'activités économiques) en 2023 par rapport à 2021.

Modernisation de la gestion de l'eau

L'eau douce se raréfie sous l'effet du changement climatique et sous la pression de toutes les utilisations pour satisfaire nos besoins (pour l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie, les besoins d'hygiène, les loisirs...).

L'optimisation du fonctionnement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif est prioritaire pour la régie des eaux de Provence Alpes Agglomération, depuis le transfert de la compétence des communes à l'intercommunalité (2020).

Dernièrement, le déploiement de la télégestion permet de suivre le fonctionnement des ouvrages en temps réel et d'intervenir au plus vite lors de la détection de fuites.



Des chantiers emblématiques

Le Centre culturel Simone Signoret (Château-Arnoux-Saint-Auban) a connu d'importants travaux de modernisation, comprenant une véritable amélioration des performances énergétiques et du confort: isolation par l'extérieur, chaudière centrale, double vitrage, freecooling et brasseurs d'air... Des aménagements indispensables à l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques du Décret Tertiaire*.

La technique de freecooling est également mise en place à Moustiers-Sainte-Marie, où la crèche fait l'objet de travaux d'agrandissement et d'amélioration du confort.

* Décret du 23 Juillet 2019 n°2019-771 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Il fixe pour les bâtiments concernés de plus de 1000 m² un objectif de baisse des consommations d'énergie: - 40 % d'ici 2030, - 50 % d'ici 2040 et - 60 % d'ici 2050.

Au cœur de la transition écologique :

Améliorer les modes de chauffage

Suite aux travaux de remplacement des chaudières fioul, 20 à 25% d'économies d'énergie sont estimées à ce jour sur les huit sites équipés de chaudières à gaz (5) ou à pellets (3).

Au fur et à mesure, la technique de télégestion est appliquée aux bâtiments de Provence Alpes Agglomération ainsi qu'aux bâtiments communaux volontaires. Ce pilotage à distance permet d'harmoniser le chauffage en respectant notamment la consigne réglementaire de 19°C (article R.241-25 et R.241-26 du Code de l'énergie).

Un service est pleinement dédié, au sein de Provence Alpes Agglomération, au suivi, à la maîtrise et à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Réduire les quantités à la source



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Comme en matière de consommation d'énergie, la prévention des déchets passe en premier lieu par une réduction à la source. Autrement dit : éviter de jeter !

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté en décembre 2022, s'articule autour de 8 axes jusqu'en 2026. Après la mise en œuvre des actions de tri à la source des déchets alimentaires et de lutte contre le gaspillage, PAA va s'attacher en 2025 à mettre en place le tri dans ses bâtiments et inclure des clauses environnementales dans les marchés publics.

Parmi les autres actions à venir :

- Le traitement des déchets verts avec l'organisation de tournées de broyage dans les communes rurales
- L'accompagnement à la mise en place d'un traitement local des déchets verts issus des cimetières
- La mise en œuvre de la charte « zéro plastique », à travers la communication-sensibilisation des scolaires et du grand public. Des opérations de nettoyage des plages du lac de Sainte-Croix seront menées en partenariat avec le Parc régional du Verdon.

Les bons résultats des points d'apport volontaire

Le nouveau système de collecte basé sur les points de collecte démontre son efficacité. Sur les 9 premiers mois de l'année 2024, le volume des ordures ménagère a diminué de 20 % sur les secteurs de Digne-les-Bains et du Val de Durance.



Cette moyenne sur les deux secteurs comprend les refus de tri et les dépôts sauvages.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative d'ici 2030

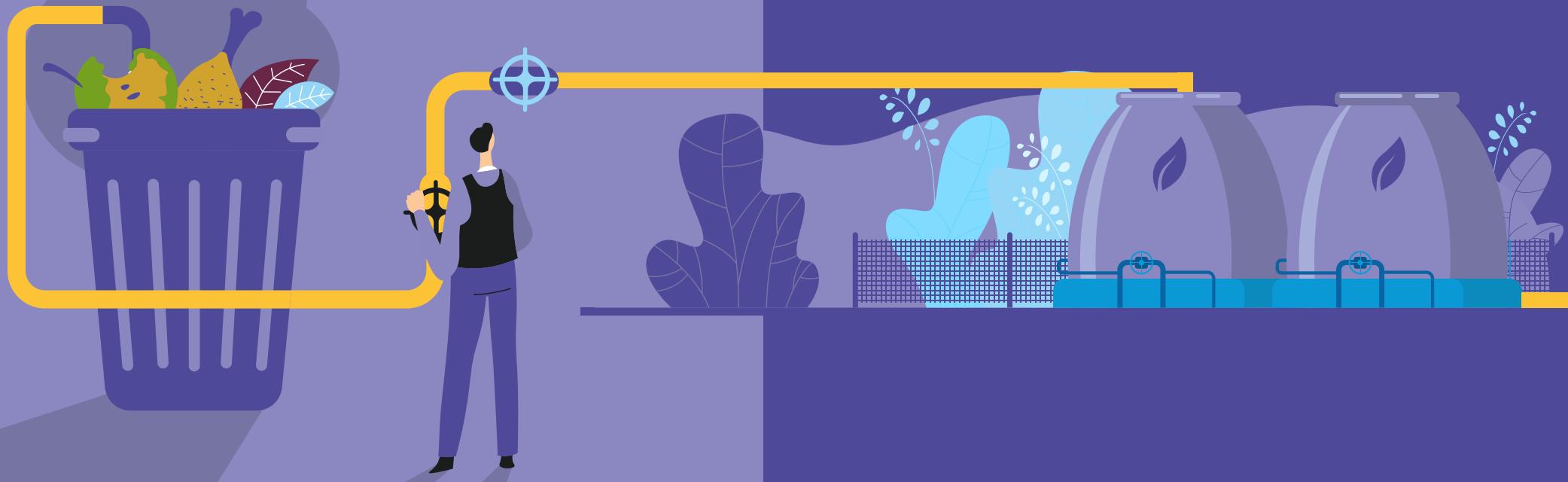
L'augmentation importante des coûts de traitement des ordures ménagères dans les années à venir oblige à poursuivre les efforts de réduction du poids de nos déchets. PAA fait partie des rares collectivités de la Région à s'être engagée à déployer un dispositif incitatif d'ici 2030.

L'objectif est de scinder l'actuelle **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** en **une part fixe**, que tout le monde paiera pour un quota de sacs d'ordure ménagère (ce qu'il reste après le tri sélectif), et **une part variable**, dépendant des quantités jetées (comptabilisées par nombre de sac jeté au-delà du quota).

La montée en puissance du dispositif se fera progressivement à partir de 2026 avec l'installation des contrôles d'accès et la distribution des badges aux ménages grâce à une enquête, sans comptabilisation. Une expérimentation de comptabilité activée mais sans facturation se tiendra en 2027. **Ce n'est qu'à partir de 2029 que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) sera réellement effective dans la taxe foncière.**

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un méthaniseur en 2027



Les démarches administratives et juridiques préalables au lancement du futur méthaniseur de Château-Arnoux-Saint-Auban ayant été réalisées le projet avance soutenu par PAA.

Le Conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération a délibéré en octobre 2023 en faveur d'une participation au capital de la société, à hauteur de 5%.

En amont, l'implantation d'un biodéconditionneur* (en travaux) dans la ZAC de la Cassine à Peyrus en 2025 doit permettre de valoriser entre 9000 et 15 000 tonnes de biodéchets collectés auprès des particuliers et des collectivités dans un rayon de 40 km autour du site et ceux des professionnels dans un rayon de 100 km. « La soupe organique » issue de cette unité de traitement alimentera le méthaniseur qui produira du biogaz réinjecté dans le réseau GRT Gaz.

*Biodéconditionneur : unité de tri qui sépare les aliments devenus impropre à la consommation, de leur emballage. Ainsi, seuls les déchets fermentescibles sont conservés pour constituer « un bouillon de culture » ou « soupe organique » qui sera traitée par le méthaniseur et restituée sous forme de gaz.

Le coût de réalisation de cette plateforme de déconditionnement est de 2 M€. Elle permettra de créer quatre emplois permanents.

L'unité de méthanisation représente un double avantage dans les objectifs de la transition.

Elle permet :

- D'éliminer et de valoriser les biodéchets
- De produire une énergie locale et renouvelable
- De produire de l'engrais pour l'agriculture locale

Le méthaniseur en quelques chiffres :

**04 août
2023**
permis de construire

Autorisation ICPE
(Installation classée pour la protection de l'environnement)
30/11/2023

Mise en service prévue début 2027



Investissement prévu
15 millions d'€
Capacité 36 000 T/an d'intrants/an



Démarrage des travaux en décembre 2024

Mise en service prévue en septembre 2025

Quant au biodéconditionneur :

Montée en charge de l'activité :
4 500 T | 8 000 T
la 1^{ère} année | la 2^{ème} année
Structure calibrée pour traiter 15 000 T / an

Le traitement des biodéchets

Les déchets fermentescibles ou biodéchets sont les déchets verts et les déchets alimentaires.

Ces derniers constituent actuellement un tiers du poids des ordures ménagères d'où la nécessité de les trier pour d'une part, réduire les coûts de traitement et d'autre part les valoriser en biogaz. Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets doivent proposer une solution de tri à la source des biodéchets à leurs habitants (loi Agec).

Entre 2023 et 2024, PAA a vendu à prix réduit (20 €), **1 200 composteurs** individuels à des particuliers.

Depuis 2023, PAA déploie un réseau de plateformes de compostage partagées afin de répondre aux besoins des habitants. Au total **30 plateformes ont été implantées** dont 24 en 2024 sur le pays de Seyne, la haute Bléone, la vallée de l'Asse et le Verdon, le secteur Duyes Bléone.

Par ailleurs, **12 plateformes de compostages collectives** ont été installées dans des établissements publics (ONF, Parc régional du Verdon, etc.).

En 2025, le chantier restant est celui de l'installation de bacs de collecte des biodéchets dans les pôles urbains (pays d'ignois et moyenne-Durance). Ces biodéchets collectés rejoindront le principal exutoire identifié à ce jour : le biodéconditionneur de Peyruis.



L'ÉCONOMIE EN TRANSITION

Un diagnostic territorial de l'économie circulaire

Le Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME pour 2021-2025 permet à l'Agglomération d'impulser une démarche d'économie circulaire sur son territoire.

Les collectivités mènent depuis plusieurs années des actions de prévention pour réduire les quantités de déchets et améliorer le recyclage. Il s'agit à présent de questionner l'ensemble des pratiques économiques au regard des concepts de l'économie circulaire.

■ Pour l'ADEME, l'économie circulaire est « un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement »

Approvisionnement durable, éco-conception, synergies inter-entreprises, ... l'effort sur l'amont, à l'échelle de la production, doit venir compléter l'action sur l'aval (incitation à la consommation responsable, réemploi, recyclage, ...).

■ Un diagnostic mené en 2024 a identifié les acteurs de l'économie circulaire à travers une cartographie, ainsi que 4 filières à potentiel d'économie circulaire : les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), la filière bois, les biodéchets des professionnels et les déchets du bâtiment.

■ Par la suite, la CCI 04 va accompagner deux de ces filières pour structurer des démarches de mutualisation et collaboration.



Un Projet Alimentaire Territorial

Provence Alpes Agglomération s'est engagée en 2020 dans un Projet Alimentaire territorial (PAT), un label du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire permettant d'impulser et soutenir une alimentation locale et de qualité, accessible à toutes et tous. La filière agroalimentaire est en effet une filière à enjeux sur le territoire.

Cette politique publique est un pilier du Plan Climat Air Energie, œuvrant sur les trois dimensions du développement durable :

- Le PAT est vecteur d'une économie circulaire puisqu'il promeut la production agricole de qualité, et accompagne la relocalisation des habitudes de consommation alimentaire ;
- La lutte contre la précarité alimentaire est inscrite dans les prérequis du label PAT, favorisant une action inclusive auprès de toute la population ;
- Le PAT s'ancre dans la résilience par la structuration des filières agricoles et alimentaires dans une logique de circuits courts. Cette démarche doit permettre de mener une réflexion à la fois en amont de la filière (agriculture, abattage et transformation) et en aval (distribution, consommation), jusqu'à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Le Projet Alimentaire Territorial « Cultivons le goût d'ici » coordonne les acteurs et impulse de nombreux projets répondant à huit enjeux, en accord avec le niveau 2 du label PAT :

1. Encourager le maintien et le développement d'un **tissu agricole diversifié et dynamique**
2. Pérenniser et développer la **filière viande locale**
3. Soutenir la **transition agricole**
4. Structurer les **filières végétales** sur le territoire
5. Améliorer l'**accessibilité des produits locaux et de qualité** à tous les habitants du territoire
6. Valoriser les patrimoines alimentaires locaux et **faciliter les circuits-courts**, notamment de la restauration commerciale
7. Accompagner la transition vers des **restaurants collectives durables**
8. Sensibiliser et accompagner les publics vers une **alimentation plus durable**

Focus sur deux actions phares portées par Provence Alpes Agglomération

■ **Des goûters sains et locaux** est le nom d'un programme d'accompagnement par l'équipe du PAT et le diététicien du CODES 04, co-financé par la MSA Alpes Vaucluse. Il s'agit de questionner les pratiques actuelles d'achats des crèches, centres de loisirs et médiathèques, pour trouver des alternatives plus saines et durables (produits frais, de saison, fournisseurs locaux) aux collations servies. Prévue sur dix mois, l'expérimentation avec neuf établissements vise à l'éco-exemplarité de la collectivité, en bâtiissant une méthodologie reproductive dans ses autres établissements. L'IFAC, association délégataire de PAA sur plusieurs centres de loisirs, contribue à la démarche. L'objectif est d'accompagner l'acte d'achat pour identifier collectivement des solutions saines et locales, à budget constant.

■ **Réouverture de l'abattoir de Seyne** : En 2024, Provence Alpes Agglomération a fait évoluer l'abattoir de Seyne vers une délégation de service public, confiée aux éleveurs de la vallée organisés en société coopérative. Le maintien d'équipements de proximité permet de soutenir l'agriculture locale et en l'occurrence la filière élevage bovin de la vallée de la Blanche. C'est à la fois un moyen de limiter le transport, mais aussi de soutenir un modèle agricole soutenable.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le marathon de la biodiversité



Créer des haies et des mares refuges

La 6^e extinction de masse des espèces animales et végétales est enclenchée à l'échelle planétaire et à une vitesse très rapide. Les Alpes font partie des zones biogéographiques les plus concernées en raison de la fragilité de ses habitats en altitude.

La collectivité a plus que jamais un rôle de sensibilisation et un devoir d'exemplarité sur cet enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire qui est un des plus riches de France métropolitaine pour sa biodiversité.

En France, plus de 20 000 (vingt mille) km de haies disparaissent chaque année pour seulement 3 à 4 mille km plantées (source OFB).



Le marathon de la biodiversité vise à planter 10 km de haies et créer 10 mares entre 2022 et 2025 pour favoriser la biodiversité. 16 porteurs de projets, essentiellement des agriculteurs ont été retenus dans le cadre de cette opération financée à 70 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Des conventions d'une durée de dix ans sont signées entre la collectivité et les porteurs de projet pour garantir la pérennité de ces aménagements et leur suivi sur le long terme. L'essentiel des projets se situent dans la vallée des Duyes, la basse Bléone et la moyenne Durance. Entre 2023 et 2024, près de 8 km de haies ont été plantés tandis que 10 mares sont en cours de création.

Le rôle des haies

Elles jouent un rôle de corridor écologique essentiel dans le déplacement des espèces (oiseaux, mammifères...), elles constituent aussi des zones refuges pour la nidification et des abris (dortoir) ainsi qu'une source d'alimentation à travers les fleurs et les fruits qu'elles produisent.

Le rôle des mares

Qu'elles soient permanentes ou temporaires, les mares constituent des réservoirs de biodiversité importants pour la flore et la faune des zones humides. De nombreuses espèces aquatiques s'y reproduisent (grenouilles, libellules...) tandis que d'autres espèces viennent s'y abreuver et/ou s'y nourrir. Cet écosystème s'enrichit rapidement et participe à l'équilibre de la nature.

La 10^e édition du festival de la biodiversité Inventerre

Cet évènement entièrement organisé par PAA tous les deux ans aura lieu **du 30 septembre au 5 octobre 2025**. Pour la 10^e édition une rétrospective des thèmes abordés depuis 2010 sera développée à travers des journées thématiques. Quelles conséquences du changement climatique sur la biodiversité des Alpes du sud ? Tel sera le thème général abordé, à travers un cycle de conférences, films, expositions, ateliers et sorties découvertes. Les inventaires naturalistes organisés en juin 2025 s'intéresseront à la faune et à la flore de la vallée de la haute Bléone. Les résultats de ces prospections seront restitués en ouverture du festival.



Des communes déjà engagées dans la transition

Un plan de gestion pour la retenue de l'Escale

Comment concilier développement économique et protection de l'environnement ? Cette question récurrente est au cœur des enjeux qui sont exposés autour de la retenue de l'Escale. Pour y répondre, PAA et les communes riveraines (L'Escale, Château-Arnoux et Volonne) souhaitent élaborer un plan de gestion qui définisse avec les acteurs locaux une vision à l'horizon 2030 des usages, de l'activité touristique, des activités de loisir tout en prenant en compte les périmètres de protection (Natura 2000, Espace Naturel Sensible...) et les risques naturels. La retenue de l'Escale est devenue une remarquable réserve ornithologique sur le Val de Durance qui attire chaque année plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux. Elle est aussi parfois source de nuisance avec la prolifération de populations de moustiques et de sangliers dans ses roselières.

Face aux problématiques émergentes, liées en partie à la pression anthropique croissante, aux conséquences du réchauffement climatique et à l'envasement de la retenue, qui fait quoi et comment ? C'est ce que le plan de gestion, qui devrait être délibéré en 2025, doit déterminer.



Du côté de la production d'énergie renouvelable

Après la toiture de la ferme du Domaine de Valx, siège du Parc naturel régional du Verdon à Moustiers-Sainte-Marie, ce sont les villages de Volonne et Selonnet qui s'engagent dans un projet d'énergie partagée.

Souvent, ces objectifs sont poursuivis :

- Produire une énergie locale, financée par les habitants et alentours,
- Valoriser une toiture existante, sans artificialiser de sols,
- Maîtriser les consommations d'énergie d'un bâtiment.

Partenaires



Alpes vivantes

Du 30 septembre
au 5 octobre 2025



Digne-les-Bains
Château-Arnoux-Saint-Auban

www.festival-inventerre.com